

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain Recrute

Un/une Conseiller(ère) en économie d'énergie (CEP)

(Recrutement statutaire sur grade B dans le cadre d'emploi des techniciens ou à défaut contractuel)

Le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Il regroupe les 391 communes du département de l'Ain pour une population totale de 671 937 habitants.

Le SIEA se charge de la construction des réseaux électriques basse et moyenne tension. A cette compétence principale, s'ajoute des compétences optionnelles que les communes peuvent lui déléguer : l'éclairage public, les Systèmes d'information géographique (SIG), l'énergie, le gaz et les communications électroniques. Pour la compétence communications électroniques, le SIEA construit le réseau FttH qui est ensuite confié à la régie RESO-Li@ain.

RESO-LIAin est la régie d'Exploitation du Service Optique. Rattachée au SIEA, elle a pour objet de :

- Favoriser la desserte en fibre optique des communes de l'Ain,
- Gérer, contrôler et entretenir le réseau Li@in,
- Assurer la liaison avec les Fournisseurs d'Accès à Internet qui offrent leurs services aux abonnés

Rejoignez une structure publique innovante au service des territoires !

Le **Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)** s'inscrit comme un moteur de la transition énergétique et numérique pour les collectivités et les habitants de l'Ain.

Dans un contexte en constante évolution, nous recherchons des talents engagés, curieux et prêts à relever des défis techniques, humains et territoriaux. Si vous souhaitez donner du sens à votre carrière en contribuant à des projets concrets et durables, **cette opportunité est faite pour vous !**

Le secteur du bâtiment est aujourd'hui encore l'un des plus énergivores et est un poste de dépense conséquent pour les collectivités, notamment en matière d'énergie. En effet, le bâtiment représente à lui seul 76% de la facture énergétique des collectivités. De plus, suite à l'augmentation du coût de l'énergie ainsi qu'au vieillissement des installations, nous observons qu'en 10 ans les dépenses de fonctionnement liées à l'énergie ont augmenté de 10% au sein des collectivités.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du décret « éco-énergie tertiaire » le 1er octobre 2019 impose de réduire les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050. Ainsi, les impératifs de transition énergétique corrélés à un cadre économique et financier contraint, amènent les gestionnaires de parcs bâtis à définir des stratégies globales de performance de façon à disposer d'un parc bâti avec une performance énergétique BBC-rénovation à horizon 2050.

Un second décret dit « BACS », n° 2020-887 du 20 juillet 2020 modifié par le décret n° 2023-259 du 7 avril 2023 relatif aux systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires, introduit des obligations d'installation de ces systèmes dans les bâtiments existants

à partir du 1er janvier 2025 ou du 1er janvier 2027 suivant la puissance nominale du système de chauffage et de climatisation.

Un troisième décret, n° 2022-1689 du 27 décembre 2022 et entré en vigueur le 1er janvier 2023, instaure de nouvelles obligations en matière de surveillance de la Qualité de l'Air intérieur de certains établissements recevant du public (ERP), notamment dans les écoles, crèches et périscolaires.

Aussi, la loi de transition énergétique a renforcé le rôle des Syndicats d'énergie, acteurs opérationnels de référence à l'échelle départementale. Dans le cadre de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie, les syndicats sont coordonnateurs dans le domaine de l'énergie auprès des Etablissements publics de Coopération Intercommunale et des communes.

Dans ce cadre, le SIEA coordonne les candidatures départementales aux différents programmes ACTEE de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. Ces programmes apportent un financement aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique. Ces programmes sont financés par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energies.

RATTACHEMENT FONCTIONNEL :

Responsable du service énergie N+1
Directeur Général Adjoint – Directeur Travaux N+2

MISSIONS PRINCIPALES :

Le CEP intervient sur les missions principales suivantes :

- Analyse des consommations énergétique de l'ensemble du parc bâti des collectivités
- Repérage, détection des potentielles économies d'énergies sur les bâtiments des collectivités et assistance à la passation des marchés de travaux
- Assistance aux collectivités pour la réponse aux différentes réglementations sur les bâtiments : décret « éco-énergie tertiaire », décret « BACS », réglementation sur la qualité de l'air, etc.
- Assistance aux collectivités pour les montages des dossiers de demande d'aide financière comme les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- Montages, conduite et suivi des opérations de Maîtrise de la Demande en Energie
- Gestion des outils SI liés au management de l'énergie

Le CEP intervient sur les missions secondaires suivantes :

- Appui au service énergie pour les groupements d'achats d'énergies et les outils SI dédiés
- Analyse d'opportunité pour le développement des énergies renouvelables
- Participation au montage et suivi de dossiers dans le cadre d'appel à projets
- Appui au service énergie sur les différents volets de la compétence

Les activités du CEP, en lien avec le supérieur hiérarchique sont :

- Il visite les collectivités pour appréhender leur besoin et celui de leur parc bâti
- Si nécessaire, il peut réaliser des mesures sur site de Qualité de l'Air Intérieure (QAI) ou de caméra thermique
- Il fournit des conseils de premier ordre permettant à très court terme d'améliorer le confort et la performance énergétique des bâtiments
- Il réalise des études sur les bâtiments et les chaufferies des collectivités
- Il conseille les collectivités pour la rénovation énergétique des bâtiments et leur décarbonation
- Il assiste les collectivités pour intégrer la performance énergétique dans les pièces de marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre
- Il assiste les collectivités lors de leurs montages de demandes d'aides financières
- Il conseille les collectivités pour se mettre en conformité avec les réglementations actuelles et à venir, notamment :
 - Décret « éco -énergie » tertiaire
 - Décret « BACS »
 - Réglementation sur la Qualité de l'Air Intérieur des ERP
- Pour l'ensemble de ces missions, le CEP rédige les rapports et présentations nécessaires à leurs réalisations.
- Il fournit les différents indicateurs aux membres ainsi qu'aux services du SIEA (missions réalisées, bâtiments suivis, économies d'énergie réalisées, etc.)
- Le CEP participe à la mise en place et à l'évolution des outils S.I. liés au management de l'énergie.
- Le CEP participe au montage des dossiers de demande de Certificats d'Économie d'Énergie pour le patrimoine des collectivités et du SIEA

PROFIL :

Bac +3 à Bac +5
Connaissances générales en énergétique et thermique,
Rénovation des bâtiments ;
Analyse des chaufferies ;
Gestion et maintenance des équipements ;
Expérience dans le pilotage de projets
Être attiré par le terrain
Bonne connaissance de l'environnement territorial
Fort intérêt pour la transition énergétique
Sens du dialogue et de la concertation
Esprit d'initiative et de synthèse, autonomie

COMPETENCES ATTENDUES :**Compétences techniques**

Capacités rédactionnelles
Connaissance dans les outils bureautiques
Management de projet
Compétences territoriales

Compétences organisationnelles

Organisation
Capacité à prioriser
Communication
Capacité à alerter en cas de dysfonctionnement
Capacité d'analyse / Sens critique

Compétences comportementales

Intégrité et rigueur
Ecoute
Autonomie
Sens de l'équipe

Compétences managériales

Engagement, sens du résultat
Gestion des conflits
Gestion de projet
Animation, gestion et fédération d'équipe
Capacité à déléguer
Capacité de décision
Capacité à fédérer
Auditer, contrôler

PARTIE PRENANTES :

Le CEP exerce son activité en relations avec :

- Les élus des collectivités ;
- Les référents techniques et administratifs des collectivités ;
- La direction et les agents du SIEA ;
- Les partenaires du SIEA et acteurs locaux de la transition énergétique ;

Conditions de mobilité : Bourg-en-Bresse rattaché au siège du SIEA

Horaires : En vigueur dans la collectivité – 25 RTT / an

Possibilité de télétravail après 6 mois d'ancienneté si le poste le permet

Niveau de rémunération :

- Rémunération statutaire correspondant au grade
- Régime indemnitaire (si emploi public)
- Carte ticket restaurant
- Pour vos activités extraprofessionnelles, vous aurez également accès au Comité National d'Action Sociale pour accéder à de nombreuses prestations sociales (www.cnas.fr)
- Participation à la protection sociale complémentaire
- Participation à l'abonnement transport
- Forfait mobilité durable

Poste à pourvoir au plus vite

Candidatures à adresser :

Par lettre de motivation, avec curriculum vitae, copies des diplômes, à :

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain
32 cours de Verdun 01006 BOURG EN BRESSE Cedex, ou par mail à rh@siea.fr

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser Béranger FAVRE, Responsable service énergie OU par mail à courrier@siea.fr OU tél. 04.74.45.09.07